

Lundi, le 02 octobre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue le 02 octobre 2023 à 20 heures au 146, route 195, Lac-Humqui.

Sont présent(e)s :

M. Gino Canuel, maire
Mme Caroline Dumont, conseillère siège no 1
Mme Diane Soucy, conseillère siège no 2
Mme Karine Dechamplain, conseillère siège no 3
Mme Nancy Malenfant, conseillère siège no 4
M. Normand Henley, conseiller siège no 5
M. Marc Michaud conseiller siège no 6

Sont également présents l'employé municipal Patrick Gagnon et Isabelle Desjardins, greffière-trésorière par intérim.

Accueil par monsieur le maire

1. Ordre du jour

Le conseil municipal demande d'ajouter une période de questions après le point trois (3) compte à payer.

116-23 Proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Marc Michaud d'accepter l'ordre du jour.

2. Acceptation du procès-verbal du 11 septembre 2023

117-23 Proposé par Karine Dechamplain, appuyé par Caroline Dumont d'accepter le procès-verbal.

3. Comptes à payer

COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2023

URBANISME ET PARCS

Dépanneur Lac-humqui	124.84 \$	essence tondeur, huile à chaîne
Fusion environnement	2 954.86 \$	cueillette
Hydro Québec	70.91 \$	croix
Bélanger, Centre de Jardin	413.91 \$	désherbage- 21/09/2023
André Roy Électrique Inc.	556.14 \$	relampage (5 adresses)

ENTRETIEN CENTRE MULTIFONCTIONNEL

DVM Construction	4 079.74 \$	réparation ventilateur cuisine plancher salle de bain du haut
Dépanneur Lac-Humqui	26.63 \$	produit entretien
Aquazone	6.89 \$	produit entretien
Hydro Québec	106.93 \$	142-146
Régie du bâtiment Québec	94.42 \$	frais annuel élévateur
Francine Potvin	157.50 \$	conciergerie

GARAGE

Napa Pièces d'autos DR	17.19 \$	nettoyeur à tissus
Dépanneur Lac-Humqui	439.02 \$	essence GMC
Napa Pièces d'autos DR	394.23 \$	entretien camion à neige (peinture)
Dépanneur Lac-Humqui	36.36 \$	affiche, peinture
Unoria (New Holland)	125.88 \$	barrure tracteur
Napa Pièces d'autos DR	48.28 \$	ensemble graisseur
Patrick Gagnon	37.04 \$	repas (formation secouriste)
Télus	97.73 \$	internet

ADMINISTRATION

Centre bureautique	151.01	photocopie
Dépanneur Lac-Humqui inc.	8.99 \$	eau
Ministre du Revenu	2 647.36 \$	DAS et CNESST sept 2023
Receveur Général	1 004.62 \$	DAS sept 2023
M.R.C. de La Matapédia	725.49 \$	rôle d'évaluation
Sécurité publique	15 005.00 \$	2e versement, Sûreté du Québec
Grenke	496.69 \$	location photocopieur du 01-10 au 31-12-23
Seao	6.66 \$	publication avis(achat camion)
M.R.C. de La Matapédia	98.74 \$	honoraires informatiques
Visa	29.88 \$	fourn. bureau (Adobe)

29 962.94 \$

Encaissement septembre 2023	Montant	Référence
Taxes municipales et autres	29 557.88 \$	
Permis	30.00 \$	
Location de salle	450.00 \$	
Ministère des Transports	226 178.00 \$	Ruisseau à la Loutre
Ministère des Transports	1 431.86 \$	Subvention QC, acc investissement
MRC de la Matapédia	116 737.00 \$	Redevance éolienne Parc Alfred
Total encaissement pour le mois	374 384.74 \$	
À déposer au 30-09-23	3 120.12 \$	Chèques-dépôt direct-trx-comptant

118-23 Proposé par Karine Dechamplain, appuyé par Diane Soucy d'accepter les comptes à payer de septembre 2023 et de mettre en attente la facture de DVM construction, le temps que les correctifs soient apportés aux bancs dans les douches du centre multifonctionnel.

4. Dossiers internes

4.1 Règlement – Hausse de la taxe municipale 9-1-1

119-23 Avis de motion est donné par Normand Henley, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement no 01-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

4.2 Approbation de la mise à jour – Plan d'intervention en sécurité civile

Nous attendons d'avoir accès à la mise à jour du plan d'intervention en sécurité civile avant de l'approuver.

4.3 Embauche – directrice générale, greffière-trésorière

Considérant l'absence de Mme Maryline Pronovost pour une période indéterminée;

120-23 En conséquence, il est résolu à l'unanimité que le conseil embauche par intérim Isabelle Desjardins au poste de directrice générale, greffière et trésorière et qu'elle est autorisée à signer tout document que sa fonction exige.

4.4 Considérant que la résolution numéro 120-23 autorise la nomination de Isabelle Desjardins au poste de directrice générale, greffière et trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui en date du 02 octobre 2023;

Considérant que des modifications doivent être apportées auprès de la Caisse populaire Desjardins Vallée de la Matapédia;

121-23

En conséquence, sur une proposition de la conseillère Nancy Malenfant, il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de St-Zénon-du-Lac-Humqui, nomme et désigne Isabelle Desjardins, directrice générale, greffière et trésorière par intérim comme signataire autorisée en ajout aux signatures déjà existantes auprès de la Caisse populaire Desjardins Vallée de la Matapédia pour :

- Émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou tout autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité de St-Zénon-du-Lac-Humqui ;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité de St-Zénon-du-Lac-Humqui;
- Signer tout document ou convention utile pour l'ouverture et la gestion du ou des comptes et pour la bonne marche des opérations de la municipalité de St-Zénon-du-Lac-Humqui.

Que la caisse pourra considérer cette résolution comme étant en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu une nouvelle résolution;

Que la municipalité de St-Zénon-du-Lac-Humqui nomme et désigne également Isabelle Desjardins, directrice générale, greffière-trésorière par intérim en ajout aux signatures déjà existante comme signataire autorisée auprès de Desjardins Centre financier aux entreprises du Bas St-Laurent.

4.5 Dépenses incompressibles – Autorisation de paiement

Considérant que les dépenses incompressibles sont celles qui sont fixes ou inévitables en raison d'obligations que la Municipalité a contractées, ou de la nécessité de procéder aux fins du fonctionnement de la municipalité. Ces dépenses incompressibles comprennent, notamment :

- a) Les dépenses inhérentes à l'application des contrats de travail et autres avantages des employés et élus de la municipalité (rémunération, etc.);
- b) Les dépenses d'électricité et de chauffage;
- c) Les dépenses de télécommunications lorsqu'un contrat a dûment été attribué par l'autorité compétente;
- d) Toutes sommes dues par la Municipalité à une autorité gouvernementale en vertu d'une disposition législative ou réglementaire;
- e) Les quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supra municipaux;
- f) Les sommes dues en vertu d'une entente intermunicipale;
- g) Les contrats de déneigement ou relatifs aux matières résiduelles accordés par la Municipalité;
- h) Les primes d'assurances;
- i) Les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec;
- j) Les dépenses reliées au service de la dette (remboursement du capital et des intérêts);
- k) Le paiement d'emprunts déjà contractés par la Municipalité.

122-23

En conséquence, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer toutes dépenses incompressibles prévues au budget.

4.6 Limitation de vitesse – Route 195

Le ministère des transports nous informe qu'il ne donnera pas suite à notre demande de limitation de vitesse sur la route 195, qu'après une première analyse, il constate que la vitesse moyenne observée est de 90km/heure. Le ministère nous suggère de lui faire une demande pour un radar pédagogique pour l'été 2024 ou d'en faire l'acquisition.

4.7 Soumission Robitaille Équipement Inc.- Lame chasse-neige

Nous recevons une soumission de Robitaille Équipement Inc. pour des lames au carbure. Nous prenons la décision de commander trois(3) lames et de vérifier la durée de vie de celles-ci. Ainsi au prochain achat, nous serons en mesure de choisir une lame qui répond le mieux à nos besoins selon le prix et sa durabilité.

5. Varia

5.1 Offre de votre effigie sur cartes de sentiers – Club de motoneige

Il est proposé par Diane Soucy, appuyé par Marc Michaud de faire un don de \$ 100.00 au Club de Motoneiges de la Vallée de la Matapédia. Notre effigie figurera sur la carte des sentiers.

5.2 Demande d'utilisation d'un local – Cercle des Fermières

Le cercle des Fermières nous demande un nouveau local pour aménager une nouvelle partie qui ferait office de salle de couture. Nous proposons 2 (deux) locaux, soit l'ancien bureau du directeur et le local où la caisse populaire se trouvait, il appartient au cercle de Fermières de choisir le local qui leur semble le plus approprié pour leur activité.

5.3 Location de salle

À la prochaine planification du budget pour l'année 2024, nous réviserons la grille tarifaire pour la location des salles municipales et les règlements qui entourent les locations.

6. Informations

6.1 Fonds d'assurance des municipalités

Le fonds d'assurance des municipalités du Québec nous informe en prévision de la planification de notre budget qu'une hausse de prime est à prévoir de l'ordre de 7 à 12%.

6.2 Réfection de la route 195 sud

La ville d'Amqui nous envoie une copie de résolution d'une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la réfection de la route 195 sud en direction de Saint-Léon-le-Grand et de la route 195 nord en direction de St-Tharcisius.

Considérant que la communauté de St-Zénon-du-Lac-Humqui est un utilisateur quotidien de la route 195;

Considérant que la chaussée est en piètre état;

123-23

Il est résolu à l'unanimité d'appuyer la Ville d'Amqui dans sa demande auprès du ministère des Transports.

6.3 Maison des familles – Sentiers imagés de la Matapédia

La maison des familles nous informe que les sentiers imagés devront dans l'avenir être installés par la municipalité et que celle-ci devra assumer le transport du matériel nécessaire à l'aménagement.

6.4 Centraide bas Saint-Laurent – Demande de don

124-23

Il est résolu à l'unanimité de faire un don d'un montant de \$100 à Centraide Bas St-Laurent.

7. Période de questions

Aucune question

8. Rapport des élus

Marc : nous informe que la réparation du camion devrait être finalisé sous peu.

Normand : Il a assisté au banquet annuel de La MRC de la Matapédia, un banquet bien réussi.

Nancy : Le ministère des transports fait du remplissage des nids de poule mais ne répare pas nécessairement tous ceux qui se retrouvent dans un même rayon.

Diane : nous suggère de vérifier auprès de M. Jason Rioux s'il a encore un intérêt pour s'occuper de la patinoire pour l'hiver 2023-2024.

Karine : nous donne l'idée qu'il serait intéressant d'avoir un traceur pour le ski de fond.

9. Levée de l'assemblée

125-23

Proposé par Nancy Malenfant à 22h18

Maire : _____

Greffière-trésorière : _____
par intérim
